

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2014

Date de convocation : 21/11/2014	Membres en exercice : 19 Présents : 18
----------------------------------	-------------------------------------------

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 1
2. Constitution Commission d'Appel d'Offres
3. Révision du Plan Local d'Urbanisme
4. Révision du PLU : groupement de commandes bureau d'études (Lombez/Samatan)
5. Lancement étude aménagement « Route de Samatan »
6. Médiathèque : adhésion au réseau Médiagers
7. Approbation procès-verbal de restitution voirie centre bourg
8. SICTOM Sud-Est : désignation de 2 délégués suppléants
9. Plan circulation de la ville
10. Salles communales : convention/règlement intérieur
11. Cathédrale : compte-rendu réunion du 31/10/14, programmation travaux 2015
12. Capture animaux errants (centre-ville)
13. Compte-rendu de la commission travaux
14. Questions diverses

Présents : MM COT, ANE, BOUTINES, DAUBRIAC, GINESTET, HAENER, LABATUT, PIMOUNET, PENSIVY, PELLIS, TOMASIN, Mmes BEYRIA, CAILLE, DELORT, JOURDAN, MATTIUZZO, VEGA, SANGIOVANNI.

Absents/Excusés : Mme MAGNOAC.

Pouvoirs : (1) Mme Magnoac à M Boutines.

M Eric DAUBRIAC a été désigné secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2014

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2014.

1. Décision modificative n° 1

M Haener présente la décision modificative de réajustement de crédits.

Fonctionnement

Dépenses

60632	Fournitures petit équipement	18 411.00 €
60633	Fournitures voirie	2 000.00 €
61522	Entretien bâtiments	18 000.00 €
6411	Personnel titulaire	2 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	2 000.00 €
64168	Autres emplois insertion	3 000.00 €

6451	Cotisations Urssaf	1 500.00 €
6453	Cotisations caisse retraite	1 500.00€
6811(042)	Dotation amortissement	21.00 €
Total		48432.00 €

Recettes

74832	Fds Départ péréquat° Taxe Prof	42 432.00 €
6419	Remb rémunération personnel	6 000.00€
Total		48 432.00 €

Investissement

Dépenses

2128 (041)	Aménagement espaces publics	4 617.00€
------------	-----------------------------	------------------

Recettes

2031(041)	Frais étude	4 617.00€
1328	Subvention Département	-21.00€
2802(040)	Amortissement Plu Avap(cplt)	21.00€
Total		4 617.00€

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

2. Constitution Commission d'Appel d'Offres

M le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres. Après exposé des caractéristiques, des règles d'élection et du rôle de la Commission, conformément à l'article L2121-21 du CGCT le conseil Municipal a élu, après vote à scrutin secret :

Candidatures :

Liste

Titulaires : Mme Sophie DELORT, M Alain TOMASIN, M Michaël BOUTINES

Suppléants : Mme Christine BEYRIA, Roger HAENER, Michel PENSIVY

Vote :

Mme Sophie DELORT, M Alain TOMASIN, M Michaël BOUTINES en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Mme Christine BEYRIA, Roger HAENER, Michel PENSIVY en tant que membres suppléants.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

M Jean-Pierre COT, Maire, est président de la commission d'appel d'offres.

3. Révision du Plan Local d'Urbanisme

M le Maire rappelle l'approbation du PLU en février 2006 : document opérationnel qui permet la mise en œuvre des actions et opérations d'urbanisme et d'aménagement de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme ne correspond pas aux exigences actuelles :

- de la loi portant engagement National pour l'Environnement (loi 2010-788 du 12/07/2010 Grenelle 2) : mise en conformité du PLU avant le 31/12/2016
- de la loi 2014-366 ALUR du 24/03/2014.

M le Maire évoque également la mise en place, en 2017, des Schémas de Cohérence Territoriale ; les PLU devant être en cohérence avec les SCOT.

M le Maire ajoute, pour information, que les lois Grenelle et Alur imposent des règles visant à limiter l'extension de l'urbanisation, à préserver l'espace agricole ou naturel. Le prochain PLU devra tenir compte de ces éléments tout en permettant la poursuite du développement de la commune : définir les objectifs et une politique cohérente des zones à urbaniser.

Il précise également que la Préfecture du Gers encourage les communes à engager au plus tôt une démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme existant afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

M le Maire rappelle que certaines zones U ne sont pas constructibles en raison de déficit de certains réseaux. Un diagnostic avait été établi, en 2009, par la DDT pour l'estimation de l'équipement en réseaux de certaines zones AU du PLU.

Il propose au conseil dans un 1^{er} temps de se prononcer sur le principe de la révision du PLU et dans un 2^{ème} temps de définir les objectifs de la révision.

M Boutines pose la question des SCOT et des PLUI : les débats au sujet des SCOT ont-ils commencé ?

M Cot répond que seulement le périmètre du SCOT a été arrêté par le Préfet.

Concernant les PLUI, leur date de mise en place n'est pas connue car l'évolution réglementaire des communautés et de leurs compétences est en cours d'où la nécessité d'engager la révision du PLU ; celui-ci n'étant plus conforme avec les nouvelles règles. Une concertation et un débat devra se faire au sein du conseil municipal.

M Boutines demande si une commission spécifique sera créée.

M le Maire répond qu'une commission sera constituée lors d'une prochaine séance.

Le conseil donne un accord de principe pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

4. Révision du PLU : groupement de commandes bureau d'études (LombezSamatan)

M le Maire expose au conseil la proposition d'un groupement de commandes avec la commune de Samatan pour le choix du bureau d'études.

Compte tenu de la proximité des communes de Lombez et Samatan, et de leur souhait de réaliser un Plan Local d'Urbanisme, et de l'intérêt de faire un diagnostic commun, permettant notamment par économie d'échelle de réduire les frais, de l'intérêt d'avoir une réflexion globale tout en disposant de documents d'urbanisme indépendants.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter.

La commune de LOMBEZ assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Le conseil :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes de Lombez et de Samatan,
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme pour les besoins propres de chaque commune du groupement,
- autorise M le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce marché,
- accepte que la commune de Lombez soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise M le Maire à signer le marché à intervenir,

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

5. Lancement étude aménagement « Route de Samatan »

M le Maire propose au conseil l'aménagement de la « Route de Samatan,» et de ses abords (portion de l'intersection Bld des Pyrénées à l'intersection Chemin des Religieuses). Cet aménagement est évoqué depuis plusieurs années. Il convient, en effet, de résoudre dans cette zone divers problèmes : sécurité des scolaires, des riverains, limitation de la vitesse des véhicules, stationnement...

Ce projet comporterait des travaux d'aménagement de sécurité et paysager (sécurité de la traversée, de création de stationnements, d'éclairage public, d'enfouissement de réseaux)

M le Maire propose de mettre à l'étude ce projet et de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre. La mission comportera 2 tranches : une tranche ferme qui permettra d'évaluer le montant des travaux, et une tranche conditionnelle avec phasage de travaux.

M Boutines estime que ce projet est prioritaire par rapport à celui des passerelles.

M Pellis indique que ces travaux ont été évoqués en commission de travaux.

Mme Vega pose la question du coût de l'étude.

M le Maire répond qu'il est difficile d'annoncer un montant. M Tomasin ajoute que cela est en fonction de plusieurs éléments (estimatif des travaux, complexité du projet....)

Le conseil :

- Donne son accord pour l'aménagement de la « Route de Samatan » et de ses abords,
- Décide de procéder à la consultation pour le choix du maître d'œuvre,

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

6. Médiathèque : adhésion au réseau Médiagers

M le Maire donne le compte-rendu de sa réunion du 3 novembre avec les services de la Médiathèque Départementale et Mme Bataille Françoise. L'objet de la réunion était la

présentation du réseau « Médiagers » (réseau informatisé de la lecture publique), mis en place par le Département du Gers. Pour ce faire, un groupement de commandes a été constitué en 2009 entre le département et 23 communes afin de :

- mettre en place un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) commun entre la médiathèque départementale et les médiathèques municipales,
- acquérir du matériel informatique
- mettre en place un site Web dédié à la lecture publique permettant d'interroger le catalogue collectif et la communication sur l'activité du réseau.

Les modalités de partenariat (Département/Commune) sont définies dans une convention d'une durée de 6 ans (participation forfaitaire de 150 €)

Possibilités de subventions :

50% Drac et 25% Département, plafonné à 3811 € sur les dépenses HT d'acquisition de matériel informatique.

M le Maire propose l'intégration de la médiathèque au réseau « Médiagers » ; ce qui impliquerait en acquisition de matériel, le remplacement de 2 ordinateurs. (la médiathèque possédant déjà le logiciel adéquat « orphée », le serveur, neuf, serait transféré à la mairie)

Le conseil municipal :

- Décide l'intégration de la médiathèque de Lombez au réseau « Médiagers », mis en place par la Médiathèque départementale du Gers,
- Approuve le projet de convention cadre de partenariat « intégration de médiathèques au réseau Médiagers »,
- Autorise M le Maire à signer la convention.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

7. Approbation procès-verbal de restitution voirie centre bourg

Suite à la modification des statuts de la communauté de communes du Savès par arrêté préfectoral du 30/12/2013 et à la restitution de la compétence voirie centre-bourg à la commune, M le Maire propose au conseil d'approuver le procès-verbal de restitution de la voirie du centre-bourg et de la piste cyclable établi contradictoirement avec le Président de la communauté de communes ci-exposé ; le détail de la voirie est donnée à l'aide du document distribué.

Concernant la piste cyclable, M le Maire considère que celle-ci est un équipement à vocation touristique et espère qu'elle sera intégrée à terme dans la voirie communautaire. Il reste quelques panneaux de limites d'agglomération à poser (rte de Vignolles) ; cela sera réalisé rapidement.

M Daubriac demande comment les valeurs ont été déterminées.

M Boutines rappelle sa position opposée à la restitution de la voirie, sujet débattu en début de mandat.

Vote :

Votants	19	Pour	16	Contre	3	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

M Pimounet pose la question de certaines voies desservant la zone commerciale et artisanale : la communauté de communes tiendra-t-elle compte de cela ? (frais d'entretien de cette voirie)

M Cot répond qu'il avait défendu 2 points au moment du débat de la restitution : la piste cyclable dans le domaine communautaire et la création de voirie d'intérêt communautaire pour les voies desservant la zone d'activités. Ces 2 points n'ont pas été retenus.

M Daubriac demande s'il existe un ratio (km linéaire) en matière de dépense d'entretien.

M Tomasin répond que la consultation récente pour l'entretien de la voirie (point à temps) nous donnera une indication très prochainement. A ce sujet, des travaux de point à temps seront réalisés prochainement Place de la Cathédrale et haut du lotissement Ramondère.

M Daubriac pense que ces dépenses peuvent être estimées.

M Tomasin répond qu'il conviendra de programmer annuellement des travaux d'entretien.

Mme Sangiovanni demande les moyens de renégociation de cette compétence voirie.

M le Maire répond que la restitution de voirie a été voté à une forte majorité ; les questions de compétences pourront être éventuellement rediscutées au moment des fusions des communautés.

M Boutines indique qu'il faudra avoir un discours fort autant au niveau de Lombez que de Samatan et de la communauté de communes par rapport à l'état d'esprit et aux projets futurs car, dans le cas d'une évolution vers des structures de 20 000 habitants et au-delà des compétences, il conviendra de bien se repositionner au sujet des projets intercommunaux.

Le conseil approuve le procès-verbal de restitution de la voirie du centre-bourg et de la piste cyclable.

Votants	19	Pour	16	Contre	3	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

8. SICTOM Sud Est : désignation de 2 délégués suppléants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la modification des statuts du SICTOM Sud Est (art 5), il appartient aux communes de nommer 2 délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du SICTOM

Après avoir procédé au vote, ont été désignés :

Délégués suppléants :

Mme Sophie DELORT (Votants : 19 17 voix 2 blanc)

Mme Chantal VEGA (Votants : 19 18 voix 1 blanc)

M Ané fait part au conseil de la doléance d'une personne handicapée concernant l'accueil à la déchetterie de Samatan (pas d'aide de la part du personnel).

Les délégués sont chargés de signaler ce problème.

9. Plan circulation de la ville

M Tomasin présente au conseil le projet de modification du plan de circulation du centre-ville et demande s'il y a des observations depuis la commission des travaux.

M Boutines demande des précisions sur ce plan.

M Tomasin donne les explications. L'idée principale est d'avoir l'entrée vers le centre historique au niveau des feux « place de la mairie », avec l'entrée rue Notre Dame, les sorties rue Barry Neuf, rue des pénitents. Le stationnement sera revu en partie.

M Pensivy fait part de 2 observations :

- qu'au niveau du carrefour de la mairie (au feu tricolore), il n'y a pas suffisamment d'espace pour réaliser un tourne à gauche ou une 3^{ème} voie ; ce qui entraînera un nombre important de véhicules en attente sur la départementale pouvant bloquer la circulation,
- une sortie de ville au niveau du Trianon sur la départementale plus difficile,
- demande si cette décision de modification de plan de circulation n'est pas soumise à autorisation ou avis d'un service compétent.

M Ané fait remarquer qu'il faudra inverser les stationnements « épi » au niveau de la rue Notre Dame et se questionne quant à la sortie de pompiers.

M Tomasin précise qu'il pourra y avoir des aménagements suite à la mise en place de ce plan (parking, stationnement, signalisation au sol..)

Mme Sangiovanni pose la question du stationnement et de la circulation non organisés sur la placette en face de la mairie.

M Tomasin répond qu'un sens unique de circulation y sera instauré.

M Boutines demande :

- La motivation du sens actuel de circulation,
- Comment les habitants et les commerçants vont s'approprier ce plan de circulation ?

Il suggère une concertation et une discussion au préalable avec les habitants et commerçants.

M Tomasin et M Cot répondent qu'une information au préalable sera faite auprès des riverains et des commerçants.

M Tomasin explique que le but est de favoriser l'entrée au centre-ville et d'améliorer l'accueil des touristes vers la Cathédrale et la place.

M Cot ajoute qu'une communication sera faite également (presse, site internet, tracts...).

Quant au sens actuel de circulation, il ne connaît pas vraiment les raisons ; cela avait été fait après la construction de la maison des Ecritures.

Mme Vega émet une réserve au plan présenté quant à la sortie de ville (sur la départementale au niveau du Trianon) car actuellement, elle est régulée par le feu.

M Pimounet demande s'il est prévu d'indiquer les parkings.

M Tomasin répond que le plan présenté concerne uniquement le sens de circulation.

Le conseil donne son accord pour le plan de circulation présenté.

Votants	19	Pour	15	Contre	1	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

10. Salle communales : convention/règlement intérieur

M Ginestet propose au conseil:

- la mise en place d'un nouveau modèle de convention d'utilisation des infrastructures et locaux communaux destiné aux associations locales,
- l'instauration d'un règlement intérieur concernant l'utilisation des infrastructures et locaux communaux.

Il présente à l'assemblée le projet des 2 documents précités.

M Ané demande la date de mise en place.

M Ginestet répond dès janvier prochain et ensuite de septembre à septembre (saison sportive).
M Cot rappelle la recommandation de la commission de sécurité pour l'établissement de ces conventions avec les associations.

M Pensivy interroge M Ginestet quant à l'activité de l'association de la belote (mercredi soir) car il s'agit quasiment d'une activité commerciale. Les frais d'utilisation de la salle sont payés par les contribuables.

M Ginestet répond que cela sera examiné ultérieurement en commission.

M Tomasin demande à M Pensivy des précisions sur sa question.

M Pensivy précise que cette association dégage des bénéfices et réalise un chiffre d'affaires. Il se questionne sur l'existence légale de cette association.

M Ginestet répond qu'il détient les statuts des associations.

Règlement intérieur

M Ginestet informe le conseil qu'il sera affiché dans toutes les salles communales et envoyé à chaque association.

Il ajoute que les tarifs de location des salles seront revus ultérieurement.

Mme Caille confirme que les Lombéziens se plaignent des tarifs actuels, trop élevés.

M Pellis pose la question de la caution.

M Ginestet répond qu'elle est appliquée pour les demandes de particuliers.

Le conseil donne son accord pour la :

- la mise en place du nouveau modèle de convention d'utilisation des infrastructures et locaux communaux destiné aux associations locales,

- l'instauration d'un règlement intérieur concernant l'utilisation des infrastructures et locaux communaux.

Votants	19	Pour	18	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

11. Cathédrale : compte-rendu réunion du 31/10/14/ programmation travaux 2015

M le Maire donne la parole à Mme Caille pour présenter le compte-rendu de la réunion de travail du 31 octobre dernier avec les services de la Drac et du Stap.

Mme Caille expose les orientations retenues pour le programme de travaux 2015 :

1/ L'assainissement des bas cotés Nord et Sud, avec une reprise complète des charpentes et couvertures au Nord un débord de toiture ou des gouttières et descentes, avec un traitement particulier du caniveau au bas du mur pour tenter d'écarter les eaux d'écoulement. A terme les enduits du bas-côté devront être restaurés (un drainage aurait été souhaitable, mais la rue vient d'être refaite). Au Sud, sur la sacristie, une grosse révision des toitures et des chéneaux existants.

2/Création d'une sortie de secours: Les différentes solutions ont été revues, le percement de la chapelle Nord semble exclu (la chapelle "de l'agonie" ne serait pas maltraitée...) au profit de la sortie Sud Est vers la salle de l'évêque, avec une adaptation nécessaire de l'escalier d'accès à la salle haute, et un percement vers l'extérieur autorisé par la porte bouchée. Pour l'accessibilité, pas de réponse apportée, donc une demande de dérogation sera faite.

3/Travaux divers de remise en état et de protection des vitraux : avec une priorité pour les baies XVIème.

Les travaux d'électricité seraient envisagés en 2ème phase, à partir de 2016.

M le Maire informe le conseil qu'il convient à présent de se positionner sur la programmation de ces travaux.

Le conseil approuve la 1^{ère} phase des travaux « assainissement, mise en sécurité et en valeur de la cathédrale » exposée ci-dessus qui sera programmée en 2015.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

12. Capture animaux errants (centre-ville)

M COT informe le conseil des problèmes liés à la prolifération et divagation de chats errants (problème d'hygiène et d'insalubrité...). Il convient de rechercher des solutions afin de pallier à ces problèmes. M le Maire donne la parole à Mme Mattiuzzo pour le compte-rendu de leur entrevue avec M Barbereau (de la société SACPA). Mme Mattiuzzo explique les activités de cette société : gestion de fourrière, récupération des animaux errants, possibilité d'interventions sur chats « libres ».... ; coût annuel pour l'activité fourrière 2000€, suppléments pour interventions chats « libres ».

M le Maire rappelle que la communauté de communes a la compétence fourrière. Toutefois, il demande au conseil la possibilité de continuer à rechercher des solutions pour les chats errants. Le conseil donne son accord pour poursuivre les démarches. Mme Mattiuzzo en est chargée.

13. Compte-rendu de la commission travaux

M Tomasin donne le compte-rendu de la commission travaux du 1^{er} décembre.

Parking entrée de ville : accès réalisé, mise en place de la signalétique à faire

Centre-ville (stationnement): signalisation au sol en cours

Voirie/point à temps : devis en attente

Piscine : consultation en cours pour la réfection du bassin et pédiluves.

Aménagement des trottoirs Rte de Toulouse : consultation en cours. Mme Perez-Sappia, ABF, s'est rendue sur les lieux et a validé oralement cet aménagement (en attente confirmation écrite)

Projet passerelles : dans l'attente de l'entrevue avec un bureau d'études.

Restauration Monument aux morts : Etude en prévision.

Voie d'accès Intermarché et zone d'activités (ave Dr Raynaud) : réflexion en cours pour améliorer cet accès.

Eclairage Noël : la réglementation impose la mise en conformité au niveau des branchements sur le réseau électrique (fourniture et pose de prises guirlandes). Il propose un équipement progressif, étalé sur plusieurs années.

Estimation SDEG pour 20 prises : 5 789.16 €ht dont 1736 € de subvention.

M Boutines suggère une réflexion quant au nombre de guirlandes à mettre en place.

M Pensivy demande le nombre de guirlandes ajoutées.

Mme Beyria répond qu'il y a en totalité 20 guirlandes et les petits motifs.

Accord du conseil pour le devis de fourniture et pose de 20 prises (Pour : 19)

Esthétique réseau Telecom centre-ville : à programmer en 2015 Devis Eiffage énergie : 7656.56 €ht. Accord du conseil. (pour : 19)

Prestation balayage/nettoyage rues : le coût d'une journée d'intervention de la balayeuse est de 1100 €. M Tomasin, estimant ce coût élevé, propose d'étudier l'achat d'une balayeuse adaptée (une démonstration concluante a été faite il y a quelques semaines). A titre indicatif, l'estimation pour un tel engin se situe à : 50 000 €ht neuf, 25 000 €ht occasion.

M Cot précise que ce projet d'achat sera rediscuté prochainement.

Demandes « emplacement stationnement réservé handicapés » :

- Dr Ginestet, place du Trianon, devant le cabinet
Accord du conseil (Pour : 18 Abstention : 1)

- M Sartre, bld des Pyrénées, devant la pharmacie
Après discussion, le conseil est défavorable à cet emplacement ainsi qu'à un « arrêt minute ». (Pour : 7 contre : 12)

14 Questions diverses

Travaux confortement des berges Save : attribution d'une subvention Conseil Général de 7849 €

Courrier Mme Josiane Durand : proposition de faire don à la commune de la maison, située 2 rue de l'église (S° AB 350)

M Cot rappelle brièvement l'historique de cet immeuble, ayant fait l'objet d'une procédure de péril dans les années 90.

Après discussion, le conseil ne se prononce pas et sollicite l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour cet immeuble.

Courrier M Cadot : proposition d'achat par M Cadot et M Rob Day de la grange, située rue du Moulin, (S° AB 213) pour la somme de 4000 €.

M le Maire informe le conseil qu'il convient de demander l'avis du service des domaines avant de prendre une décision.

Courrier association « Camin » : Mme Beyria présente la demande (lecture du projet de convention). L'association sollicite la commune en vue de l'équipement, de l'utilisation et de

l'accès aux arbres du site de la chapelle St-Majan, dans le cadre des activités TAP des écoles de Lombez ; la communauté de communes devant prendre ensuite une décision.

Mme Jourdan demande des précisions sur ce projet d'activités et émet des réserves.

Mme Caille désapprouve ce projet par rapport à la durée de cette activité et au site protégé de Saint-Majan.

Après discussion, le conseil donne son accord. (Pour : 12, Contre : 3, Abstentions : 4)

M Boutines fait part au conseil qu'il a été interpellé par Mme Descous au sujet de travaux réalisés par M Simitch (transformation de l'espace jardin de son immeuble, rue république/rue de la glace en place de stationnement bétonnée). Au vue de la réglementation de l'AVAP dans ce domaine, M Boutines interroge M le Maire au sujet de ces travaux.

M le Maire répond qu'il est au courant et qu'il a saisi Mme Perez-Sappia, ABF, à ce sujet ; il est dans l'attente de sa réponse.

Manifestations de fin d'année

Mme Beyria donne les dates retenues :

- Goûter du CCAS : 12 décembre
- Vœux du personnel : 19 décembre
- Vœux à la population : 9 janvier

La séance est levée à 00 h 20